




Mon avis d'échéance change en 2022 !

RAPPEL : Votre avis d'échéance vous est adressé par courrier, à la fin de chaque mois. Il vous indique le montant du loyer, des provisions pour charges, des APL et de la RLS. Votre loyer est calculé en fonction de la surface corrigée ou utile de votre logement. Il est fixé par le Conseil d'Administration d'Hamaris conformément à la réglementation sur les logements conventionnés. La révision du loyer intervient chaque année au 1er janvier et/ou 1er juillet en prenant en compte l'Indice de Référence des Loyers.

À compter de janvier 2022, votre avis d'échéance change, voici quelques repères pour vous faciliter sa lecture :



Hamaris
HABITER EN HAUTE-MARNE

Siège Social
OPH DE LA HAUTE-MARNE
27 RUE DU VIEUX MOULIN
BP 2059 52002 CHAUMONT CEDEX 9
Tél: 03 25 32 33 00 - Fax: 03 25 32 22 28
Suivi par : Service Loyers et Charges
Mail : contact@hamaris.fr
www.hamaris.fr
RCS Chaumont B 403 891 997 (96B12)

AVIS D'ECHEANCE

Loyer ou indemnité d'occupation

Dossier facturation : [REDACTED]
Dossier client : [REDACTED] 1.A

Nom du locataire
et adresse

ECHEANCE

Du 1 septembre 2021 au 30 septembre 2021

N° de facture [REDACTED] 1.B Date d'édition : 22/12/2021

DESIGNATION	MONTANT
LOYER LOGT CONVENTIONNÉ	342,08
CHARGES INSTAL. INDIVID.	4,84
CHARGES COMMUNES	10,31
RÉDUC. LOYER SOLIDARITÉ [REDACTED]	-37,96
A.P.L.	-75,98

Date d'entrée : 20/04/2018


Pour information, loyer maximum applicable : 370,00 € 4

LOCALS FACTURES
Appartement collectif: 00081-00001-00001-00004 Lgt [REDACTED]

INFOS LOCATAIRES

TOTAL ECHEANCE	243,29
A payer avant le 5 du mois	
3 Deette au 30/09/2021 :	243,29
Montant total dû	486,58

Pour payer cette facture en espèces, présenter ce code-barre au guichet de la poste :



TRE670000000000011444000243290 7

En l'absence de solde à devoir, le présent avis vaut quittance pour les échéances antérieures.

Montant en euros

243,29

Montant : 243,29 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez HAMARIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Hamaris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

HAMARIS
Centre des Paiements
87074 LIMOGES CEDEX 9

- 1. Vos références :** client, dossier facturation-client (1.A), période de facturation et numéro de facture (1.B). Ces données sont indispensables pour le paiement par carte bancaire sur le site www.hamaris.fr
- 2. Votre facture du mois** avec le détail de chaque rubrique (APL, RLS, loyer, provisions etc.) et le total en bas du cadre. Le **total échéance** correspond à la somme due pour le mois, c'est ce montant qui est prélevé ou indiqué sur votre TIP à renvoyer.
- 3. Le montant dû** en bas du cadre correspond au montant de l'échéance additionné de votre solde antérieur.
- 4. Il s'agit du montant maximum de loyer.** Il correspond à votre logement et est défini par la convention APL. Hamaris ne peut pas dépasser ce montant de loyer pour votre logement.
- 5. Cadre destiné à la communication :** Hamaris vous informe par exemple de modifications sur votre loyer ou vos charges
- 6. Bordereau détachable TIP** destiné au règlement de votre loyer. Il est à renvoyer signé avec un RIB (si demandé) pour le prélèvement ponctuel de votre loyer ou pour accompagner votre chèque. Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, un message spécifique apparaît en lieu et place du TIP.
- 7. Code barre à présenter au bureau de Poste** pour un règlement en espèces. Attention, des frais de 8,00 € s'appliquent pour ce type de règlement et sont à la charge du locataire.